RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00474
Numéro SIREN : 305 800 997
Nom ou dénomination : DYNEFF

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2013 sous le numéro de dépôt 3650

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ARNAUD GINDRE - DYNEFF SAS
1300 avenue Albert Einstein
Parc du Millénaire - Bat 5 Niveau 2
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 96 B 474 / 2013-A-3650

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 15/03/2013, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 05/02/2013
- Changement de président du conseil de surveillance

Concernant la société

DYNEFF
Société par actions simplifiée
1300 avenue Albert Einstein
parc du millénaire
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-3650 le 15/03/2013
R.C.S. MONTPELLIER 305 800 997 (96 B 474)

Fait à MONTPELLIER le 15/03/2013,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

96 B 474
A 3650

DYNEFF
Société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros
Parc du Millénaire - 1300 Avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER
305 800 997 R.C.S. Montpellier

-ooOoo-

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 5 février 2013

L'an 2013, le 5 février à 15 heures,

La soussignée,

ROMPETROL FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 493.360 euros
Dont le siège social est sis Parc du Millénaire, 1300 avenue Albert Einstein, 34000 Montpellier
Représentée par son Président, Monsieur Azamat ZHANGULOV, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions de la société DYNEFF, une société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros dont le siège social est sis Parc du Millénaire 1300 Avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER.

Après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- le texte du projet de décisions ;
- le courrier de démission de M. T. AZIMOV de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance.

(ii) de l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
2. Détermination du montant des jetons de présence du nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
3. Démission du Président du Conseil de Surveillance ;
4. Révocation d'un membre du Conseil de Surveillance ;
5. Nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance ;
6. Pouvoirs pour les formalités légales.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, en application de l'article 15 des statuts décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée non limitée, Monsieur Azamat ZHANGULOV Demeurant : Astana, Kabanbay batyr Avenue no. 22/1-39 (KAZAKHSTAN).

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en application de l'article 19 des statuts, d'allouer à Monsieur Azamat ZHANGULOV, à compter de sa nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance, la somme annuelle de 17 142.84 euros prorata temporis, correspondant aux jetons de présence alloués individuellement aux membres du Conseil de Surveillance.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique indique que Monsieur Timur AZIMOV a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance qu'il occupait au sein de la Société DYNEFF par courrier du 4 février 2013, à la date de nomination de son successeur.

L'associé unique prend acte de cette décision et remercie Monsieur Timur AZIMOV pour les bons et loyaux services rendus à la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, en application de l'article 15 des statuts, décide de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour une durée non limitée Monsieur Azamat ZHANGULOV - demeurant : Astana, Kabanbay batyr Avenue no. 22/1-39 (KAZAKHSTAN).

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique.

ROMPETROL France SAS

Monsieur Azamat ZHANGULOV